

# JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 3 OCTOBRE 1797.

*De Madrid, le 5 Septembre.*

La nouvelle de la paix conclue entre la France et le Portugal a causé la plus vive satisfaction dans toute l'Espagne. Il n'est plus question, aujourd'hui, d'une rupture entre notre cour et celle de Lisbonne. Par un des articles secrets du traité, cette dernière s'est obligée de payer à la France 10 millions de cruzades.

Il y a eu dernièrement, devant Gibraltar, une fusillade entre les avant-postes de Garnison de cette place et ceux du camp de St. Roch: l'ennemi a été contraint de fuir, abandonnant sur le champ de bataille 25 morts, parmi lesquels se trouvoit un officier.

Le port de Cadix est toujours bloqué; mais les tempêtes de l'équinoxe ne tarderont pas à contraindre l'ennemi de s'éloigner de ces parages. On croit qu'alors notre flotte appareillera pour le Ferrol, et peut-être même pour Brest.

*Suite de Londres, du 19 Septembre.*

M. Wicks, messager d'état, est arrivé ici le 17 de Lille, avec des dépêches de lord Malmesbury; il étoit parti, le 14, pour porter à notre plénipotentiaire le double des instructions dont M. Brooks étoit chargé lorsqu'il périt devant Calais. La promptitude incroyable avec laquelle il est revenu, fait présumer que les dépêches dont il étoit chargé, sont de la plus grande importance. On a généralement ici les plus grandes craintes sur l'issue des négociations; on regarde Treilhard et Bonnier, qui viennent de remplacer Letourneur et Maret, comme les deux hommes les plus opposés au système d'après lequel notre gouvernement veut traiter; on va même jusqu'à dire qu'il a été insinué à lord Malmesbury qu'il seroit prudent

pour lui de retourner en Angleterre, son nom étant impliqué dans la dernière conjuration.

Le parlement d'Irlande doit s'assembler le 20 de ce mois; lorsque les Chambres auront choisi leur orateur, elles s'ajourneront. Le lord chancelier revient ici, à cause du mauvais état de sa santé; en conséquence, le gouvernement vient d'expédier un courier, pour confier les sceaux à une autre personne pendant son absence.

Nous avons maintenant plusieurs détachemens de croiseurs dans la baye de Biscaye, qui épient le moment où la flotte que l'on équipe depuis plusieurs semaines à Rochefort, mettra à la voile. Le commodore Duckworth commande une escadre volante de deux vaisseaux de ligne et quelques frégates; Sir John Warr en commande une autre; la troisième, composée de 3 frégates, est sous les ordres du capitaine Yorke. Il est probable que l'un d'eux rencontrera les bâtimens à bord desquels on doit embarquer les députés condamnés à la déportation.

On garde avec le plus grand soin à Deptford le bâtiment espagnol enlevé par le *Raven*; on n'en laisse approcher personne, & on y fait les recherches les plus exactes, parce qu'on présume qu'il contient des effets précieux; on en a déjà retiré 4000 onces de platine. Ce métal a la couleur de l'argent, & il est d'un huitième plus pesant que l'or; il n'étoit guères connu qu'en Espagne, où il étoit réservé exclusivement à la couronne.

On a perdu hier à Spithead un matelot du *Bedford*, qui étoit porté à des voies de fait contre son lieutenant.

Le gouvernement du Bengale avoit envoyé le capitaine ymes à la cour d'Ava, pour y négocier quelques arrangements relatifs au commerce. Cet agent a pieusement réuffi dans sa mission; l'Empereur d'Ava a fait publier dans tout son empire une proclamation très avantageuse au commerce européen, & qui le dégage des entraves auxquelles il avoit été soumis jusqu'ici.

Suite de Paris, du 26 Septembre.

Conseil des 500. — Séance du 24.

On procède au renouvellement du Bureau, sur 200 votans, Jourdan (le général) réunit 183 suffrages. En conséquence il est proclamé président. Les secrétaires sont: Pison du Galand, Sieyès, Chazal et Grièler.

Malibrand prend la parole pour une motion d'ordre. Le héros, dit-il, célèbre par tant d'exploits, par la bataille de Weissenbourg, le déblocus de Landau, la pacification de la Vendée, le dernier passage du Rhin, Hoche n'est plus. Celui qui ne sent pas son âme brisée par la douleur, celui-là n'est pas français. Le soin de célébrer les exploits appartient à l'histoire; mais le soin de la reconnaissance nationale appartient aux représentans. L'acte constitutionnel ne nous permet pas de lui donner encore les honneurs de l'apothéose; mais nous en avons d'autres. — L'orateur termine en présentant un projet qui a pour but d'ordonner, pour le décade prochain, la célébration d'une pompe funèbre en l'honneur du général Hoche, dans la commune où siège le corps législatif, et le décade suivant dans tous les camps et dans toutes les communes de la république. — Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Dufay demande qu'il soit procédé au plutôt à la division du territoire de St. Domingue, afin d'y mettre la constitution en activité. — Leborgne, député de cette colonie, appuie la motion, qui est renvoyée à la commission.

Tous les journaux ont publié, d'après le *Conservateur* et le *Rédacteur*, la protestation de Camille-Jordan. Michaud dénonce aujourd'hui cette pièce, comme étant la preuve la plus forte des espérances non encore évanouies du parti vaincu. On ose, s'écrie l'orateur, dire dans cette protestation qu'il n'existe plus de représentation nationale, et que la salle des conseils ne renferme qu'une poignée de factieux délibérant sous le canon du Directoire. Pour réponse à cette calomnie, je demande que la liste des représentans qui n'ont point abandonné leur poste, soit imprimée et distribuée au nombre de douze exemplaires pour chaque membre.

Cette motion n'est appuyée par personne.

*Ordre du jour*, s'écrie-t-on. — Bailleul: Il est constant que Jourdan a été l'un des agens les plus acharnés du royalisme, la haine pour la révolution est connue; il a émigré; on désigne la maison qu'il habitoit à Londres. De quel poids peut être la déclaration? Je demande l'ordre du jour. — Adopté.

La discussion se rétablit sur le projet tendant à faire célébrer annuellement le 18 Fructidor. — Boulay (de la Meurthe) est entendu & présente le travail qu'il avoit annoncé sur cette matière. La journée du 18 Fructidor, dit-il, n'a pas besoin de monument pour passer à la postérité. Elle a produit des sensations diverses, selon les passions des hommes; mais c'est à la raison seule à fixer le caractère de cette journée, qui doit occuper une grande place dans les fastes de la République. Longtems avant le 18 Fructidor, ma conviction sur la réalité de la conspiration royale, étoit formée. Je me fondeis sur les réflexions suivantes. — L'orateur fait ici le tableau, déjà tant de fois tracé, de la révolution jusqu'à la chute du trône & depuis cette époque jusqu'au 9 Thermidor. Dès cette époque, dit-il, les amis de la liberté eurent à lutter contre une réaction royaliste, & eurent encore à se défendre de la faction vaincue le 9 Thermidor; c'est dans ces circonstances que la constitution fut acceptée; mais les décrets des 5 & 12 Fructidor furent contestés; une grande lutte s'engagea, elle ne fut terminée que par la victoire de la convention sur les factions. Le corps législatif s'assemble, & bientôt le royalisme renoua ses intrigues; il jette les yeux sur une réunion formée sous le nom de *Société de Clichy*. Les meneurs de cette société, formée bientôt après Thermidor, avoient été forcés de se servir des royalistes, & étoient asservis par eux. Ils avoient en aversion les hommes que la victoire de Vendémiaire avoit portés au gouvernement. Ils fondèrent le parti d'opposition qui réduisit, dans la première session, à se couvrir d'un masque, ne songea plus qu'à miner, qu'à dépopuliser le gouvernement; parvint à obtenir une grande faveur qu'il s'affaibloit au dehors par ses journaux & ses agens; ce parti tenta l'attaque de la loi du 3 Brumaire. Le gouvernement la défendit, & le corps législatif se borna à l'annuler. Mais une disposition de cette loi rapportée, livra la France à ses plus cruels ennemis, aux réfractaires, aux émigrés, aux amis des émigrés, qui dès lors, & pour la première fois envahirent les places publiques, & dominèrent les assemblées primaires. C'est ainsi que l'on vit le nouveau tiers de Prairial, composé d'une minorité républicaine & prononcée de royalistes déterminés, & d'une majorité d'hommes bien intentionnés, mais très foibles. Ce nouveau tiers augmenta l'influence de Clichy, & dès lors devint agresseur, menaçant même, & jeta les républicains dans les alarmes les plus vives, & les mieux fondées. — Boulay revient ensuite à la journée du 18 Fructidor. La constitution, dit-il, fut, il est vrai, un moment violée. Mais le voile passager qui la couvrit, devoit la sauver du dernier outrage. Le corps législatif sanctionna le triomphe du Directoire, & les amis de la liberté ne virent dans ce triomphe qu'un coup d'état devenu nécessaire pour arracher la patrie des bords de l'abîme. Mais le caractère le plus agreste de cette journée, c'est qu'elle ne fut foulée par aucune goutte de sang. — Boulay termine en votant pour l'érection du monument, & propose à la sagesse d'une commission ces deux problèmes à résoudre: 1<sup>o</sup>. Quel est le mode d'ostracisme ou de déportation le plus conforme à la justice? 2<sup>o</sup>. En cas d'opposition entre le corps législatif & le Directoire, quel peut-être le moyen de lever les obstacles qui entravoient la marche constitutionnelle?

Boulay (de Morbihan) objecte que le corps législatif ne peut, sans déroger à sa dignité, s'élever des statues de ses propres mains. Philippe Delville partage cette opinion. — Poulain-Grandpré la combat, par l'exemple du 10 Août & du 9 Thermidor, deux des principales fêtes nationales instituées par le corps législatif, vainqueur dans l'une & l'autre journée.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion, & ordonne l'impression de tous les discours. Celui de Boulay (de la Meurthe) sera distribué au nombre de six exemplaires.

*Séance du 25* — Lamarque prend la parole, par motion d'ordre. Tous les regards, dit-il, sont aujourd'hui fixés sur nos armées. L'on se demande déjà, pourquoi le corps législatif, pourquoi le Directoire, pourquoi les sincères amis de la République, semblent s'occuper exclusivement des armées? Et ce qu'on voudroit encore recommencer la guerre, s'écrie-t-on? Non sans doute. Mais les représentans du peuple, le pouvoir exécutif et tous les amis de la liberté, ne perdent pas de vue cette maxime invariable: *Voulez-vous la paix, préparez la guerre.* Et remarquez, représentans, que ces craintes simulées de la continuation de la guerre, ont été, depuis le commencement de la révolution, la tactique constante des amis des Rois et des émigrés, qui ne croient la paix, la paix, que dans l'espoir de prolonger la guerre, jusqu'au moment où ils auroient la douce satisfaction de nous voir succomber. Telle fut la conduite du comité autrichien en 1792, des partisans de Dumouriez en 1793, des réacteurs après la journée du 9 Thermidor, des royalistes au 13 Vendémiaire, et des contre-révolutionnaires qu'attéra la journée du 18 Fructidor. Heureusement, à toutes ces époques la Convention, le Corps législatif ou le Directoire, furent prendre les moyens les plus vigoureux et garder devant leurs ennemis l'attitude fière qui convenoit à des républicains. Ce que nous avons fait alors, nous le ferons encore aujourd'hui. Que des mesures énergiques réorganisent les armées; que des mesures sévères atteignent ceux qui favorisent la désertion et la rentrée des réquisitionnaires. Je demande le renvoi à une commission des questions suivantes; 1°. Quelle peine doit être portée contre les administrateurs, juges, accusateurs publics, officiers municipaux, commissaires des guerres, etc., qui négligeront l'exécution des lois relatives aux déserteurs? 2°. De quelle peine doit être puni tout citoyen qui, dans les villes ou dans les campagnes, donneroit retraite, recéleroit ou procureroit des moyens d'évasion aux jeunes gens de la première réquisition; et aux soldats déserteurs? 3°. Jusqu'à quel point importe-t-il de reviser la loi du 29 Pluviôse relativement à la gendarmerie, et d'achever le travail qui regarde cette partie de la force armée?

Ces questions sont renvoyées à une commission.

Après avoir présenté quelques réflexions sur la situation de la République à l'époque du 18 Fructidor, après avoir comparé la retraite du consul des Cinq-Cents à l'Océan à celle du peuple romain sur le Mont-Aventin, Chazal donne des détails positifs sur la prise du Pont-Saint-Esprit, par St-Cristeaux & Dominique Allier, contre ré-

volutionnaires très connus, & prenant dans le Midi le titre de généraux des armées des deux Conseils. Ils se sont emparés par surprise de la citadelle, le 4, & ils l'ont gardée jusqu'au 9. L'approche d'une force armée considérable les força alors de l'évacuer. La municipalité du Saint-Esprit a montré dans cette circonstance autant de courage que de républicanisme. Elle a préféré supporter les injures des factieux & se dévouer à leurs menaces, plutôt que de laisser avilir & outrager le caractère des magistrats du peuple. Elle a fait une proclamation énergique à ses concitoyens, & si elle n'a pu opposer aux factieux la résistance de la force, elle leur a opposé sa bonne contenance. Les rebelles ont désarmé les citoyens, destitué les autorités, & mis à contribution les releveurs & les propriétaires. Il existe une foule de pièces à ce sujet dans les bureaux du ministre de la police.

Le conseil arrête qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal de la bonne conduite de cette administration.

*Suite de Milan, le 21 Septembre.*

Nos gazettes viennent de publier un arrêté du général Buonaparte, en date du 9 de ce mois, relatif à l'insurrection de la Valteline. Il est ainsi conçu: Le général en chef a accepté la médiation demandée par les deux partis, pour terminer les différens qui se sont élevés entre les Lignes Grises et le peuple de la Valteline. Toutes hostilités entre ces peuples, toutes discussions internes doivent donc cesser, et les deux partis doivent s'occuper d'envoyer le plus tôt possible des députés, pour parvenir au but si désiré de la conciliation. — Il ordonne en conséquence: *Art. 1er.* Le général Murat le portera avec une colonne mobile sur les frontières de la Valteline. *II* Il appellera auprès de lui des députés du peuple de Sondrio, Bormio et Chiavenna, pour assurer de concert la tranquillité dans tout le pays de la Valteline, et prêtera main-forte, si c'est nécessaire. *III* Il prendra toutes les mesures convenables pour que les perturbateurs du repos public soient arrêtés et sévèrement punis.

Signé Buonaparte.

*De Vienne, le 26 Septembre.*

Les espérances de paix, qui s'étoient beaucoup affoiblies à l'arrivée de M. le comte de Meerfeldt, ont repris depuis son départ une certaine consistance. L'on est fondé à croire que les nouvelles instructions dont ce plénipotentiaire est chargé, pourront se concilier avec les prétentions du gouvernement français, pour peu que ce dernier veuille sincèrement la paix. L'on dit que le Directoire de Paris a proposé la ville de Rastadt pour la tenue du congrès de l'Empire.

*De Willach, le 22 Septembre.*

M. le général de Mack est passé avant-hier par cette ville; il a donné des ordres pour la construction de plusieurs batteries le long de

la chaîne des avant-postes, et a choisi lui-même les positions les plus convenables. Les travaux ont déjà commencé; ils sont dirigés par plusieurs officiers de génie; plusieurs bataillons et plus de 4000 pionniers y sont employés. Malgré ces préparatifs, l'espoir d'une paix prochaine se soutient.

De Bruxelles, le 26 Septembre.

La loi sur la police des cultes s'exécute ici avec la plus grande rigueur. Depuis avant-hier au soir, les cloches ont cessé de sonner, et il est défendu de les mettre en branle pour quelque sujet que ce soit. L'on s'occupe aussi à faire disparaître les croix, les images et autres signes. Des individus sans mission se mettent de la partie et s'érigent en exécuteurs de la loi. Hier, ils ont arraché à plusieurs femmes sur le marché des croix d'or et de diamans qu'elles avoient au col.

En conséquence du décret émané, les militaires du Directoire sont à la recherche des jeunes gens de la réquisition et autres militaires qui ont abandonné leurs drapeaux, et dont un grand nombre sont cachés dans nos départemens.

De Cologne, le 26 Septembre.

Le 22, nos chefs de tribus s'assemblèrent dans la matinée, et ils envoyèrent à la municipalité, un écrit portant: qu'ils avoient appris que la fête qui alloit être célébrée devoit avoir lieu au nom de la bourgeoisie; que cependant eux & leurs concitoyens n'en avoient aucune connoissance, qu'ils ne prendroient part maintenant ni dans aucun tems à un acte de cette nature, que conséquemment ils protestoient contre tout ce qui pourroit se faire & demandoient l'insertion de cette protestation au protocole. Cet écrit fut non seulement renvoyé à nos premiers représentans, mais il leur fut encore défendu de s'assembler à l'avenir sans en avoir reçu la permission, ou sans avoir annoncé le motif de leur assemblée.

De Bonn, le 25 Septembre.

Les habitans de cette ville ont donné le 22

une nouvelle preuve de leur attachement à leur souverain. Voyant que leur protestation contre la fête de la *fédération Cistercienne* n'avoit produit aucun effet, ils arrêtèrent entre eux que quiconque assisteroit à cette solennité, ou même permettroit que ses enfans, domestiques etc. s'y trouvassent, seroit privé du droit de bourgeoisie. En conséquence, lorsque le cortège passa, toutes les portes et fenêtres se trouvèrent fermées, les rideaux tirés, et chaque fois que le cri de *vive la République* se fit entendre, celui de *vive Maximilien François* retentit dans l'intérieur des maisons. Les notables de plus de 40 villages avoient été invités à se rendre à Bonn pour assister à la fête; ils y vinrent en effet, mais lorsqu'ils virent que le cortège se formoit, ils sortirent de la ville et retournèrent chez eux.

De Dusseldorff, le 24 Septembre.

Avant hier, notre garnison a célébré l'anniversaire de la république; chaque bourgeois a dû fournir entre autres aux soldats logés chez lui une pinte de vin.

Il a été publié une proclamation au sujet de la formation d'une république *Cistercienne*: Cette pièce a déjà été répandue jusqu'à Uerdingen. On y annonce l'abolition des corvées, et en général de tous les droits féodaux; les juifs jouiront aussi en tout des mêmes droits que les chrétiens. La rive gauche du Rhin sera divisée en 5 départemens etc. Dans tout ceci, il n'est fait aucune mention des provinces Prussiennes.

De Manheim, le 1er Octobre.

Les évolutions du camp de Schwetzingen ont fini hier; il y a eu tous les jours affluence de spectateurs. On y a admiré le bon état des troupes, la précision avec laquelle elles ont exécuté les manœuvres savantes, conçues et dirigées par l'Archiduc Charles en personne. Le camp sera levé demain, et l'on dit que les troupes rentreront dans les garnisons et cantonnemens qu'elles occupoient précédemment.

\*\* Le souscripteur annonce au Public & aux amateurs de Littérature que, vu sa position avantageuse, & sur la demande de plusieurs personnes, il a établi un magasin en commission de livres nouveaux, journaux, almanachs, musique, gravures, cartes géographiques, & autres productions des arts. Il donne l'assurance qu'il fera tous ses efforts pour mériter la confiance qu'on lui accordera, tant par son zèle que par son activité & son exactitude.  
Elberfeldt le 25 Septembre 1797

Jean Antoine Mannes, au Bureau de la gazette privilégiée d'Elberfeldt.

\*\* Il a été perdu dernièrement une tabatière à charnières, depuis la maison de Wurz, dite à la ville de Vienne, à Valenar près Coblenze, ju qu'à Bendorff. Celui qui l'auroit trouvée, est prié de la remettre contre une récompense à la susdite maison No. 647.